

**LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
LAMBALLE TERRE & MER
-22400-
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 JUIN 2024**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, LE VINGT-CINQ JUIN, A DIX-HUIT HEURES TRENTE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR, SOUS LA PRÉSIDENTE DE THIERRY ANDRIEUX OU DE Mme NATHALIE BEAUVY, PREMIERE VICE-PRESIDENTE.

Date de la convocation : 19 juin 2024

ETAIENT PRÉSENTS :

Président : Thierry ANDRIEUX

Membres du Bureau : Nathalie BEAUVY, Jérémy ALLAIN, Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Éric MOISAN, Catherine DREZET, Jean-Luc COUELLAN, Jean-Luc BARBO, Jean-Pierre OMNES, Jean-Luc GOUYETTE, Guy CORBEL, Yves LEMOINE, Yves RUFFET, Serge GUINARD, Josianne JEGU, Christophe ROBIN, Nicole POULAIN.

Marie-Paule ALLAIN, Gwenaëlle AOUTIN, Carole BERECHEL, Paulette BEUREL, Philippe BOSCHER, Jérémy BOULARD, Nathalie BOUZID, Daniel COMMAULT, Benoît DESPRES, Nicole DROBECQ, Thierry GAUVRIT, Alain GENCE, Alain GOUEZIN, Philippe HELLO, Renaud LE BERRE, Jean-Michel LEBRET, Pascal LEBRETON, Nadine L'ECHELARD, Catherine LELIONNAIS, Christelle LEVY-ROBERT, Catherine MOISAN, Claudine MOISAN, Valérie MORFOUASSE, Yannick MORIN, Michel RICHARD, Thierry ROYER, Fabienne TASSEL, Annie VALO, Michel VIMONT.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Claudine AILLET donne pouvoir à Alain GENCE,
- Sylvain BERNU donne pouvoir à Serge GUINARD,
- Denis BERTRAND donne pouvoir à Nathalie BEAUVY,
- Suzanne BOURDÉ donne pouvoir à Michel VIMONT,
- Camille CAURET donne pouvoir à Thierry ROYER,
- Laurence HAQUIN donne pouvoir à Jean-Luc BABRO,
- Sylvie HERVO donne pouvoir à Jérémy BOULARD,
- René LE BOULANGER donne pouvoir à Alain GOUEZIN,
- Pierre LESNARD donne pouvoir à Jean-Pierre OMNES,
- David L'HOMME donne pouvoir à Catherine LELIONNAIS,
- Laurence URVOY donne pouvoir à Nathalie BOUZID,
- Yvon BERHAULT, Valérie BIDAUD, Pierre-Alexis BLEVIN, David BURLOT, Thibault CARFANTAN, Jean-François CORDON, Stéphane de SALLIER DUPIN, Philippe HERCOUET, Marc LE GUYADER, Caroline MERIAN, Anne-Gaud MILLORIT, Sébastien PUEL.

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Christelle LEVY-ROBERT

Délibération n°2024-079

Membres en exercice : 69 Présents : 46

Absents : 23

Pouvoirs : 11

<p style="text-align: center;">AFFAIRES GENERALES COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE</p>

L'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Président doit rendre compte des décisions prises dans le cadre des délégations accordées.

Vu la délibération n°2023-211 du 12 décembre 2023, relative aux délégations octroyées au Président par le Conseil communautaire,

Après cette présentation :

Le Conseil communautaire prend acte des décisions prises par le Président :

– Marchés publics

- Décision n°2024-071 – Approbation de l'avant-projet des travaux de réhabilitation du génie civil du bassin d'aération de la filière urbaine de la station d'épuration de Souleville, établi par le bureau d'études CETIA, pour un montant estimatif de 316 000 € HT.
- Décision n°2024-080 – Signature du marché n°24EA047 relatif à des prestations de nettoyage et de désinfection de réservoirs d'eau potable – Attribution de l'accord-cadre à la société 2PA SARL (Laval) pour un seuil maximum de 89 000 € HT (accord-cadre de 4 ans).
- Décision n°2024-081 – Signature du marché n°24EA048 relatif au renouvellement du réseau d'eau potable – Rue du Verger à Jamet (Pommeret) – Attribution à la société REZO Ouest (Plélo), mandataire du groupement REZO Ouest/SATEC Environnement/Lessard TP Dinan, pour un montant estimé de 319 751 € HT.
- Décision n°2024-082 – Signature du marché n°24EA049 relatif au renouvellement du réseau d'eau potable – Rue des Petites Fontaines – Maroué (Lamballe-Armor) – Attribution à la société SETAP (Coëtmieux) pour un montant estimé de 297 430 € HT.

– Domanialité

- Décision n°2024-084 – Convention d'occupation temporaire au titre du logement d'urgence, pour l'appartement « B » sis 10 Rue de la Croix au Lait à Lamballe-Armor, aux conditions suivantes :
 - Période de location du 15 mai 2024 au 14 août 2024,
 - Convention non renouvelable,
 - Loyer mensuel de 500 €,
 - Absence de dépôt de garantie,
 - Abonnements à la charge des locataires (électricité, eau, gaz, déchets ménagers).
- Décision n°2024-086 – Constitution d'une servitude de passage de canalisation publique au profit de Lamballe Terre & Mer sur la parcelle cadastrée ZI 0280 sur la commune de Coëtmieux, aux conditions suivantes :
 - Constitution d'une servitude de passage pour une longueur de 2 mètres, avec regard,
 - Servitude consentie sans indemnités au regard de la régularisation d'une situation ancienne,
 - Convention de servitude à publier au fichier immobilier par les soins et aux frais de Lamballe Terre & Mer.
- Décision n°2024-087 – Etablissement d'une servitude d'implantation de réseau au profit d'ENEDIS, aux conditions suivantes :
 - La servitude d'implantation d'une canalisation souterraine et d'un coffret réseau concerne les parcelles ZB 321 et 335 à Saint-Alban,
 - La canalisation est établie dans une bande de 0,50 mètre de large sur une longueur de 45 mètres,

- Cette servitude est consentie sans aucune indemnité et aux frais du demandeur.
- Décision n°2024-088 – Etablissements de servitudes au profit d'ENEDIS, aux conditions suivantes :
 - La servitude d'implantation d'une canalisation souterraine d'une longueur de 1 mètre, ainsi que d'un coffret réseau sur parcelle communautaire cadastrée 142 ZL 31 à Lamballe-Armor,
 - La servitude d'implantation d'un poste de transformation électrique sur une emprise de 15 m² sur la parcelle communautaire cadastrée 142 ZL 31 à Lamballe-Armor,
 - Ces servitudes sont consenties sans aucune indemnité et aux frais du demandeur.
- Décision n°2024-089 – Cession à la SCI Brial de la parcelle cadastrée YL 191 de 125 m², située sur le Parc d'Activités du Carrefour de Penthièvre à Plestan, aux conditions suivantes :
 - Cession au prix de 625 €,
 - Frais de cession pris en charge par la SCI Brial.
- Décision n°2024-090 – Acquisition auprès du Département des Côtes d'Armor de la parcelle et cheminement piéton du Collège Simone Veil à Lamballe-Armor, le tout cadastré 270ZO380, AB665, et AB666, aux conditions suivantes :
 - Acquisition effectuée à titre gratuit,
 - Frais d'acte partagés pour moitié.
- Décision n°2024-091 – Conclusion d'un bail civil pour des locaux administratifs d'une surface de 140 m² avec la SCI Immo Bureau Service, aux conditions suivantes :
 - Durée : 9 ans non renouvelable,
 - Occupation mensuelle,
 - Loyer mensuel : 1 750 € TTC avec un dépôt de garantie de 3 mois de loyer HT, soit 4 375 €,
 - Franchise de loyer de 2 mois. 1^{er} loyer au 1.10.2024,
 - Révision : au 1^{er} août, le loyer étant indexé sur l'indice ILAT de l'INSEE de 4^{ème} trimestre de 2023 (133,69),
 - Honoraires agence immobilière ADVENIS de Saint-Grégoire : 6 300 € TTC.

– **Urbanisme et patrimoine**

- Décision n°2024-083 – Demande de permis de démolir 2 bâtiments agricoles (porcherie et écurie) sur le site de la ferme du Botrai à Saint-Trimoël.

– **Finances et comptabilité**

● **Subventions attribuées pour un montant total de 150 850 €**

- **Habitat** pour un montant total de 150 850 €, répartis comme suit :
 - **Aide à la réalisation d'une évaluation énergétique** pour un montant de 350 €
 - Décision n°2024-075 – Pléneuf-Val-André – 350 €.
 - **Aide à la réalisation d'une étude thermique** pour un montant de 500 €
 - Décision n°2024-079 – Lamballe-Armor – 500 €.
 - **Aide à la création de logements locatifs sociaux** pour un montant de 150 000 €
 - Décision n°2024-077 – Octroi d'une subvention de 110 000 € à la commune de Lamballe-Armor en vue de la réalisation de 22 logements locatifs sociaux – 1 Rue de Bouin – Les Rives du Gouessant (ex-site du garage Renault).
 - Décision n°2024-078 – Octroi d'une subvention de 40 000 € à la commune de Noyal en vue de la réalisation de 8 pavillons locatifs sociaux – Le Champ Piry.

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN
(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME, 2 JUIL. 2024
A Lamballe-Armor, le
Le Président,
Thierry ANDRIEUX



Certifié exécutoire, compte tenu :

De la transmission en Préfecture le 3 JUIL. 2024

De la publication le 3 JUIL. 2024


Pour le Président
Par délégation
Lydie MICHEL
Directrice
Administration Générale